**Note conceptuelle - Compétition d’innovation à destination des jeunes**

Signalement des inégalités basées sur le genre et/ou les orientations sexuelles en Tunisie

Table des matières

[I- Contexte 1](#_Toc58419032)

[II- Justificatif de recours à une compétition d’innovation 2](#_Toc58419033)

[III- Modalités de fonctionnement de la compétition d’innovation 3](#_Toc58419034)

[IV- Objectif 3](#_Toc58419035)

[V- Public cible 3](#_Toc58419036)

[VI- Type de projets souhaités 4](#_Toc58419037)

[VII- Déroulement de la compétition 4](#_Toc58419038)

# I- Contexte

Le projet **« Amélioration de l’accès à la justice pour les personnes victimes de discriminations liées au genre et aux orientations sexuelles en Tunisie »** (ci-après « Gender Justice ») vise à ce que les personnes victimes de discriminations fondées sur le genre et sur les orientations sexuelles, principalement les plus exposées aux risques de violence, d’exploitation et d’exclusion, soient mieux protégées et revendiquent leurs droits dans la dignité au sein d’un système institutionnel, juridique et juridictionnel plus égalitaire.

Pour ce faire, le projet va d’une part appuyer les institutions comme détentrices d’obligations à fournir un service de qualité conformément aux standards internationaux ; et d’autre part, le projet va renforcer les capacités des détenteurs de droits, c’est à dire les victimes de discriminations fondées sur le genre et les orientations sexuelles, afin qu’elles soient suffisamment informées pour faire valoir leurs droits devant les juridictions, et ainsi garantir le respect de leur dignité.

Dans un premier temps, il convient d’approfondir l’identification et l’analyse des situations d’inégalités et des barrières relatives à l’accès aux droits liées au genre et aux orientations sexuelles, qui peuvent se manifester aussi bien sous la forme de législation que de pratiques discriminatoires. En effet, si la Tunisie a été pionnière dans l’instauration de l’égalité entre les femmes et les hommes, et dispose d’acquis législatifs importants dans la lutte contre les discriminations et les violences basées sur le genre en comparaison avec la majorité des pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient, des inégalités subsistent en matière juridique. Ainsi, selon le Women, Peace and Security Index, la Tunisie est 124ème (sur 167 pays) en matière de discrimination légale[[1]](#footnote-2). De plus, des inégalités basées sur le genre et l’orientation sexuelle persistent également en raison de l’existence de normes, d’attitudes et de pratiques discriminantes. Par exemple, 1 homme de plus de 15 ans sur 4 estime qu’il n’est pas acceptable pour une femme de sa famille d’exercer un emploi payé en dehors de la maison[[2]](#footnote-3), et près de 30% des tunisiens et tunisiennes considèrent que les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes et devraient être les seuls à être élus à ces postes[[3]](#footnote-4).

L’identification et l’analyse des inégalités liées au genre et à l’orientation sexuelle est un élément fondamental du projet. Bien que cet exercice ait été réalisé dans de multiples documents[[4]](#footnote-5), le projet compte élaborer deux rapports portant sur 1) l’état des lieux et l’analyse des études, évaluations, rapport et données publiées sur les inégalités de genre et celles basées sur l’orientation sexuelle ; et 2) l’identification et analyse des performances des mécanismes existants de veille, d’observation et de signalement. Ces rapports diffèrent de ceux existants dans la mesure où ils comptent évaluer les écarts entre le cadre juridique et la pratique, notamment au regard du pouvoir prétorien du Juge, mais également dans la mesure où leur but principal est la production de recommandations. En effet, les rapports n’ont pas vocation à rester lettre morte, mais à permettre l’élaboration d’un plan d’action pour remédier aux inégalités mises en lumières.

Pour ce faire, le projet entend mettre en œuvre des stratégies de lutte contre ces discriminations. Cela passe notamment par le développement de méthodes plus innovantes de signalement de ces situations. C’est dans cette optique que se place cette compétition d’innovation, qui a pour objectif de solliciter, tester et accompagner des idées de projets innovants de signalement, de mise en lumière ou encore de dénonciation des inégalités liées au genre et/ou aux orientations sexuelles en Tunisie.

# II- Justificatif de recours à une compétition d’innovation

Le recours au mécanisme de la compétition d’innovation, plutôt qu’à un appel à proposition de projet traditionnel, se justifie à au moins deux niveaux.

D’une part, faisant écho à la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité[[5]](#footnote-6), cette compétition est justifiée par la volonté de reconnaître et mettre à profit le rôle important joué par les jeunes dans la promotion d’une société pacifique et inclusive, et plus particulièrement dans la lutte contre les discriminations basées sur le genre et les orientations sexuelles. La dynamique d’accompagnement dans la génération et l’expérimentation des solutions, qui est inhérente au mécanisme de la compétition d’innovation, permet en effet de garantir une participation facilitée pour les jeunes par rapport à un appel à proposition de projet traditionnel, qui peut nécessiter de mobiliser des réseaux et ressources dont ils ne disposent pas forcément.

D’autre part, l’organisation de cette compétition d’innovation s’inscrit dans l’optique de ne laisser personne pour compte, notion fondamentale dans la mise en œuvre des projets au sein du PNUD et particulièrement au sein des différents projets de l’équipe Justice et Droits Humains, mais également dans une optique de lutter contre la marginalisation des régions. En effet, le projet « Gender Justice » souhaite bénéficier notamment de l’expérience régionale à Médenine des autres projets du programme, sans pour autant exclure les autres gouvernorats. À travers l’organisation de sessions de la compétition au niveau régional et en promouvant le développement de solutions à ce même niveau, cette compétition d’innovation vise à solliciter des solutions qui tiennent compte des défis locaux et bénéficient d’un accès unique à des publics généralement peu atteints6 par les efforts traditionnels de signalement et de mise en lumière des inégalités basées sur le genre et/ou l’orientation sexuelle.

C’est à travers un mécanisme de ce type que l’on peut faire surgir des idées de projets pertinents vis-à-vis des défis identifiés lors des sessions des compétition, notamment au niveau local et régional, et avec une perspective plus jeune et hors du champ institutionnel.

# III- Modalités de fonctionnement de la compétition d’innovation

La compétition d’innovation consiste à confronter des idées de projet entre elles devant un jury constitué d’experts en la matière, afin de sélectionner des projets novateurs permettant de contribuer à la lutte contre les inégalités de genre et celles basées sur les orientations sexuelles.

Il s’agit d’un concours organisé par le PNUD Tunisie pour solliciter des idées novatrices et des solutions concrètes permettant de tendre vers les objectifs fixés, dans le but de résoudre des défis ne pouvant être résolu par des processus d’appel d’offres traditionnels. L’objectif est fixé à l’avance, il s’agit, comme détaillé ci-dessous, de renforcer les mécanismes de signalement des inégalités de genre et/ou celles basées sur les orientations sexuelles par le biais de projet novateur.

La compétition s’opèrera en deux étapes. A chacune de ces étapes, la sélection des idées de projet sera effectuée par un comité d’évaluation composé majoritairement d’employés du PNUD, avec l’appui d’experts externes ayant une expertise en matière d‘innovation ou de genre.

Au terme de la compétition, quatre idées de projet seront sélectionnées par le jury pour bénéficier d’un prix d’un montant total de **20 000 TND par porteur de projet**, qui sera dédié au test, au développement et à la mise en œuvre de cette idée.

# IV- Objectif

L’objectif de cette compétition d’innovation est de solliciter, tester et accompagner **des idées de projets novateurs de signalement des inégalités basées sur le genre et les orientations sexuelles en Tunisie**. L’idée est de donner sa chance à des jeunes, en groupe ou seul, pour qu’ils présentent une idée de projet visant à instituer un mécanisme de signalement, à mettre en lumière, voir même à dénoncer les inégalités de genre et celles basées sur les orientations sexuelles en Tunisie.

# V- Public cible

La participation à la compétition d’innovation est à ouverte **tous les jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 30 ans** résidant en Tunisie et souhaitant porter une idée de projet de signalement des inégalités de genre et celles basées sur les orientations sexuelles en Tunisie.

Les candidats souhaitant postuler peuvent se présenter de **façon individuelle ou collective**, en qualité de personne physique, ou par le biais **d’entités légales** (entreprises, ONG, associations …).

# VI- Type de projets souhaités

Il est attendu que les participants à la compétition d’innovation proposent des idées novatrices de projets de signalement des inégalités de genre et/ou celles basées sur les orientations sexuelles, dont la durée de mise en œuvre ne doit pas excéder 3 mois.

Par **« innovation »,** on entend : **la production, la création d’un nouveau produit, service ou procédé** permettant d’apporter de **nouvelles réponses ou façons de répondre à des besoins non ou mal satisfaits**; le caractère novateur passe aussi par le fait de **mettre en lumière des défis et des problématiques jusque-là non explorées dans un contexte donné**. Le but de cette compétition est donc avant tout de pousser à la créativité et de sortir du champ institutionnel pour élaborer des idées de projets répondant à des défis concrets et locaux, d’une façon qui soit participative et qui réponde directement aux besoins des personnes concernées. Ce que l’on entend par projet novateur ne doit par ailleurs pas être interprété de façon restrictive comme uniquement technologique, mais de façon plus large comme la mise en place de nouveaux outils de signalement et de mise en lumière de ces inégalités.

Par « **signalement**», on entend aussi bien : le fait **d’annoncer ou d’avertir sur un phénomène donné** en le faisant connaître par un signe, un signal ou un moyen quelconque ; que le fait de **faire connaître, de faire remarquer ce phénomène en attirant l’attention** vers celui-ci.

Ainsi, les idées de projets doivent nécessairement poursuivre l’un des quatre objectifs suivants :

1. Développer des mécanismes, dispositifs ou cellules de signalement des situations d’inégalité et de discrimination basées sur le genre et/ou les orientations sexuelles ;
   * *Par exemple, mettre en place une cellule de signalement au sein d’une université, ou encore créer une plateforme ou application de signalement en ligne.*
2. Améliorer les connaissances sur et l’accès des populations aux mécanismes, dispositifs ou cellules de signalement préexistants des situations d’inégalités et de discriminations basées sur le genre et/ou les orientations sexuelles ;
   * *Par exemple, mettre en place une action de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des populations sur le circuit judiciaire du dépôt de plainte en cas de violences faites aux femmes.*
3. Sensibiliser et améliorer les capacités des institutions sur le signalement et l’orientation des populations victimes de situations d’inégalités et de discriminations basées sur le genre et/ou les orientations sexuelles ;
   * *Par exemple, mettre en place une action de sensibilisation ou une charte des bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à destination des commissariats de police ou des services d’orientation juridique.*
4. Sensibiliser sur les situations d’inégalité et de discriminations basées sur le genre et/ou les orientations sexuelles.
   * *Par exemple, créer et produire une exposition photos, une pièce de théâtre ou encore un court-métrage mettant en lumière cette problématique d’une façon novatrice.*

# VII- Déroulement de la compétition

**Décembre 2020 au 17 janvier 2021 : Ouverture de l’appel à candidature et appui au développement des candidatures**

Faisant suite à la publication de l’appel à proposition pour le lancement de cette compétition d’innovation, une campagne sera déployée sur les réseaux sociaux du PNUD (Facebook, Instagram, Twitter ...) afin d’encourager la participation du public cible. Cette campagne mettra en avant des éléments d’information clés sur la compétition d’innovation (objectif, éligibilité, modalités et date limite de participation, étapes …), et sera déployée de façon répétée et régulière afin de rappeler la possibilité de candidater.

En parallèle, l’équipe du projet organisera une série d’*info sessions* (sessions d’informations) qui permettront, d’une part, de rappeler les informations clés sur le déroulement de la compétition d’innovation, le type de projets sollicités et les modalités de candidatures, mais aussi d’assurer une forme de « permanence » d’accompagnement à la préparation des candidatures, dans le but de faciliter la participation de jeunes peu familiers de ce type de démarche.

**17 janvier 2021 : Date limite de réception des candidatures**

Les individus et entités légales souhaitant participer à la compétition d’innovation sont invités à soumettre des *idées de projet* individuelles ou collectives avant le **dimanche 17 janvier 2021 à 23h59**. Seules les candidatures soumises avant cette date seront étudiées.

**Fin janvier 2021 : Vérification des candidatures et pré-sélection des participants**

L’équipe de la compétition d’innovation procèdera dans un premier temps à la vérification administrative des candidatures, ainsi qu’à la vérification de l’éligibilité des personnes ou entités légales porteuses d’idées de projet ; conformément aux Annexes jointes. Seules les candidatures complètes et éligibles seront évaluées du point de vue de leur qualité.

L’équipe de la compétition d’innovation procèdera par la suite à une évaluation préliminaire des idées de projets soumises du point de vue de leur qualité, en portant une attention particulière à leur pertinence vis-à-vis des objectifs de la compétition d’innovation, ainsi que leur intégration d’une approche genre, de l’optique Leaving No One Behind (LNOB) et l’utilisation d’indicateurs de succès précis et cibles correspondantes.

Les candidatures au dossier complet, remplissant les critères d’éligibilités et obtenant **un score préliminaire de 60/100** (voir le tableau d’évaluation des idées de projet inclus dans les lignes directrices) lors de leur évaluation préliminaire seront sélectionnées pour être conviées à une première rencontre.

**Février 2021 : Phase initiale de la compétition - Formation et sélection pour la finale**

Selon la répartition géographique des candidatures à travers les différents gouvernorats du pays, les personnes et équipes portant les projets présélectionnés seront appelés à participer à une rencontre régionale d’une durée de 2 jours.

Ces rencontres réuniront l’équipe de projet Gender Justice ainsi que l’ensemble des individus et entités participant à la compétition. Chaque personne ou équipe porteuse d’une idée de projet sera invitée à la présenter aux autres participants ; afin d’amorcer un processus de réflexion collective et de critique constructive, ceux-ci pourront poser leurs questions et proposer des suggestions d’amélioration pour chacune des idées de projets. Ces rencontres seront également l’occasion de fournir aux participants une formation sur l’approche genre, sur l’optique Leaving No One Behind (LNOB), l’approche basée sur les droits humains (Human Rights-Based Approach - HRBA) et la gestion axée sur les résultats (Results-Based Management - RBM).

Au terme de chacune de ces rencontres, **les participants disposeront d’une semaine pour envoyer leur idée modifiée** et ajustée en tenant compte des formations, des commentaires et des critiques reçues. C’est sur la base de ces nouvelles idées de projets que seront sélectionnés sur l’ensemble du territoire les projets les plus efficaces et viables pour participer à la compétition finale au niveau national.

La sélection sera effectuée par un jury composé de membres du PNUD ainsi que d’experts externes démontrant une expertise dans le domaine, afin de compléter l’expertise du PNUD et d’assurer la sélection des solutions les plus efficaces et viables.

**Mars 2021 : Phase finale - Compétition nationale**

La compétition nationale se déroulera à Tunis et verra s’affronter les différentes idées de projets sélectionnées sur l’ensemble du territoire à l’étape précédente. Elle se déroulera sur la base d’une confrontation entre les différentes personnes et équipes porteuses, qui présenteront leurs différents projets. Puis s’en suivra une phase de questions/réponses de la part du jury et des autres candidats.

La sélection des idées de projet lauréates sera effectuée par un jury composé de membres du PNUD ainsi que d’experts externes démontrant d’une expertise dans le domaine, afin d’assurer la sélection des solutions les plus efficaces et viables.

Au terme de la compétition nationale, quatre idées de projets seront sélectionnées respectivement en fonction des objectifs déterminés plus haut pour bénéficier du prix final de 20 000 DT, qui permettra le test, le développement et la mise en œuvre de cette idée.

**Avril 2021 : Finalisation des documents de projets et signature des conventions de financement**

Voir la liste des documents de projet nécessaires dans les lignes directrices en annexe.

**Avril 2021 à Juin 2021 : Financement, accompagnement et mise en œuvre des solutions sélectionnées**

Les prix de 20 000 DT alloués aux idées de projet gagnantes seront décaissés en trois tranches, suivant le tableau suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrable attendu** | **Délai** | **Tranche de décaissement** |
| Proposition de projet finalisée | Initiation du projet | 90% |
| Rapport final attestant de la réussite ou non du projet vis-à-vis des indicateurs et des cibles atteintes | Fin du projet (31 juin 2021 au plus tard) | 10% |

1. Georgetown Institute for Women, Peace and Security and Peace Research Institute Oslo. 2019. Women,

   Peace and Security (WPS) Index 2019/20: Tracking sustainable peace through inclusion, justice, and security for women. Washington, DC: GIWPS and PRIO. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ibid. [↑](#footnote-ref-3)
3. Données d’Afrobaromètre, Tunisie, 2016-2018, disponibles sur : <http://afrobarometer.org> [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir, en ce sens notamment : 1) WPS Index 2019/2020, 2) Gender Justice and The Law – Assessment of laws affecting gender equality in the Arab states region, UNDP/UNWomen/UNFPA, Décembre 2019. [↑](#footnote-ref-5)
5. *Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité*, A/RES/2250 (9 décembre 2015). [↑](#footnote-ref-6)